

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
SESSION 2022-2023

---

6 JUILLET 2023

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

VISANT À ÉTABLIR DES PLAFONDS RAISONNABLES POUR LES VOYAGES ET  
EXCURSIONS SCOLAIRES

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR M. MICHELE DI MATTIA

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 532 (2022-2023) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Jean-Pierre Kerckhofs, co-auteur de la proposition.....	3
2	Discussion .....	4
3	Vote .....	6

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de ses réunions du 23 mai et du 6 juillet 2023, la proposition de résolution visant à établir des plafonds raisonnables pour les voyages et excursions scolaires, déposée par M. Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Bernard Alice, M. Hermant Antoine, Mme Pavet Amandine, M. Liradelfo Julien, M. Mugemangango Germain et M. Beugnies John (doc. 532 (2022-2023) n° 1).<sup>2</sup>

### **A- Réunion du 23 mai 2023**

## **1 Exposé de M. Jean-Pierre Kerckhofs, co-auteur de la proposition**

**M. Kerckhofs**, en qualité de co-auteur de la proposition de résolution, rappelle, en guise d'introduction, que le groupe PTB avait déposé un texte quasi similaire en juillet dernier, lequel fut rejeté tant en commission qu'en plénière. Etant donné que depuis lors, ce dossier n'a pas évolué à la faveur de plafonnement pour les voyages et excursions scolaires, le député a déposé la présente proposition de résolution.

Il expose tout d'abord que son groupe est favorable aux déplacements des élèves hors de l'école – lesquels permettent d'illustrer certaines matière pédagogique, de se cultiver, de s'évader et d'ouvrir les horizons, surtout pour les élèves issus des milieux populaires pour qui il s'agit d'une véritable opportunité.

Par contre, le député regrette les différences de prix pratiqués par certaines écoles (ex : pour un voyage en 6<sup>ème</sup> secondaire : il s'agit d'un budget allant de 150 euros à plusieurs milliers d'euros). Pour certaines familles, ces prix sollicités imposent soit un renoncement au voyage (accompagné d'un sentiment de frustration et de culpabilité dans le chef des parents et des enfants et d'un risque de perte pédagogique) soit un sacrifice (accompagné de difficultés quant aux modalités de paiements ou de honte en cas d'impossibilité d'honorer le paiement).

---

#### **<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :**

Mme Ahallouch, Mme Chabbert, M. Di Mattia, Mme Gahouchi (Présidente), M. Léonard, Mme Cortisse, Mme Galant, M. Janssen, M. Florent, M. Soiresse Njall, M. Kerckhofs, Mme Schyns, Mme Vandorpe

#### **Ont assisté aux travaux de la commission :**

M. Koksal, Mme Nikolic, Mme Roberty, M. Segers, M. Vossaert : membres du Parlement

Mme Désir, Ministre de l'Éducation

M. Gilson, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Désir

M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

Mme Leprince, secrétaire politique du groupe PS

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Manfredi, collaboratrice du groupe PS

Mme Constant, collaboratrice du groupe MR

M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

M. Bertrand, collaborateur du groupe Ecolo

Le député dénonce encore une forme de pression eu égard aux quotas imposés quant au seuil minimum de participation.

Notre système éducatif ancré dans un quasi-marché scolaire permet des inégalités. Certaines écoles brandissent le prix des voyages scolaires pour décourager les parents à y inscrire les enfants.

Pourtant, beaucoup de destinations sont accessibles financièrement. Certains PO organisent des déplacements pré-payés par eux, ou via d'autres organismes.

Pour le PTB, il est indispensable de prévoir des plafonds – ce qui est par ailleurs prescrit depuis 2018 par le Code. Des plafonds doivent être prévus par arrêté et ce, dès la rentrée scolaire prochaine.

Les justifications au rejet de la résolution déposée en juillet dernier visaient le travail en cours par le gouvernement. Un an plus tard, les plafonds sont encore attendus, malgré les réclamations du terrain (en novembre dernier, un collectif de 18 associations) dont le raisonnement visait une moyenne actuelle des dépenses.

Le présent texte vise également à solliciter le plafonnement des excursions scolaires sans nuitée.

## 2 Discussion

**Mme Chabbert** déclare que le groupe socialiste et la ministre Désir partagent le souhait exprimé par le PTB de vouloir encadrer et de réguler les dépenses liées aux excursions et voyages scolaires. Il s'agit, pour beaucoup de familles, des frais les plus coûteux et qui peuvent les mettre en difficulté. Ce plafonnement est prévu dans le cadre de la déclaration de politique communautaire.

Elle rappelle encore que la gratuité scolaire est une priorité pour son groupe, et que l'avancée, en ce sens, est progressive. La gratuité des fournitures scolaires jusqu'en P2 est à ce titre déjà acquise.

La question des plafonnements est cependant complexe : il faut veiller à maintenir la possibilité d'organiser ces voyages et excursions scolaires (pour certains enfants, il s'agit en effet de la seule possibilité d'ouvrir ses horizons et d'avoir une expérience en collectif hors de la famille), à soutenir le dynamisme de certaines écoles (à la condition *sine qua non* de la dimension pédagogique du voyage) et à réguler les dépenses pour permettre à chaque enfant le déplacement. Ainsi, il convient d'obtenir prioritairement une vue précise et claire des pratiques actuelles des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon le montant du plafond qui serait proposé, il y a un risque d'effet pervers de la fixation d'un montant qui serait supérieur à la pratique des couts.

Il faut coller le plus possible à la réalité.

La récolte des informations est en cours auprès de l'administration. Il faut attendre l'issue des concertations avec le terrain pour que l'adhésion de ces acteurs puisse permettre que les mesures soient appliquées. Elle rappelle que la ministre s'est engagée à déposer des propositions, sur base des synthèses qui lui arriveront prochainement.

Tant que les informations ne sont pas encore parvenues, la députée considère qu'il est prématuré de se prononcer sur la proposition de résolution. Elle le fera à l'aune de la proposition faite par la ministre.

**Mme Cortisse** déclare que l'adoption de la présente proposition de résolution n'est pas pertinente dès lors qu'il s'agit d'une prescription expressément visée par l'avis n°3 du Pacte (préconisant que des plafonds soient fixés pour les voyages et sorties scolaires) et dans la DPC (laquelle prévoit de tout mettre en œuvre pour limiter les couts des sorties scolaires, en concertation avec les PO, les représentants de parents et les équipes pédagogiques).

Elle pointe également que la ministre Désir a précisé, lors de la commission du 28 mars dernier, avoir consulté tant les acteurs de l'enseignement que le conseil du tourisme wallon et entendait présenter prochainement au gouvernement la synthèse de ces concertations et proposer un cadre règlementaire.

Les situations disparates des établissements scolaires rendent ce dossier complexe. Un exemple marquant est le cout du transport, dont l'offre de disponibilité n'est forcément pas identique selon la zone géographique. Les concertations sont dès lors indispensables.

Dès lors que les propositions du gouvernement arrivent, il n'est pas judicieux de solliciter du gouvernement d'agir.

**M. Soiresse Njall** se dit en phase avec la sollicitation de plafonnement, eu égard au contexte d'inflation. Un élève de primaire sur 20 ne peut pas participer aux voyages scolaires eu égard au cout de ceux-ci. En secondaire, il s'agit d'un élève sur 10.

Les horizons de chaque enfant doivent néanmoins pouvoir être ouverts et la nécessité de s'extraire de son milieu socio-culturel est importante. Les chiffres sont éloquentes : trois wallons sur 10 ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances à l'étranger et un enfant sur 4 est privé de vacances.

L'accès à l'enseignement ne se limite pas aux murs de l'école : la perspective de voyage en dehors de l'école est fondamentale pour chaque élève.

Revenant aux demandes de terrain, notamment de la plateforme de lutte contre l'échec scolaire et des parents issus de milieux populaires, le député rappelle que la ministre y a répondu. Il comprend l'impatience mais il estime que la gratuité

se construit progressivement afin d'éviter les effets pervers, tels qu'ils ont été illustrés par Mme Chabbert.

L'enfant ne peut pas être dépositaire de sa situation sociale ou des choix pédagogique ou organisationnels. Un enjeu d'égalité entre tous les enfants est primordial et l'équilibre entre liberté pédagogique et accessibilité est fondamental. Ce travail prend du temps pour aboutir à un équilibre solide. D'autres réalités doivent être prises en compte et nécessitent l'attention de la ministre.

Le député considère que la solution ne viendra pas uniquement du plafonnement : il faudra en outre prévoir des modalités d'échelonnement de paiement.

Il faut faire confiance au terrain : émettre des balises équilibrées et prévoir des sanctions en cas de dérives.

En conséquence, il est primordial de préserver l'enfant des enjeux financiers de son parcours scolaire. Il faut également poser la question du sens et de l'intérêt pédagogique, avant de s'interroger sur le plafonnement sous l'angle de la contrainte et de la limite. Chaque situation énonce des réalités différentes selon la zone, avec leurs propres contraintes dont il faut tenir compte.

**M. Kerckhofs** relève que le débat relatif à la gratuité implique de faire des choix budgétaires, ce qui n'est pas le cas de la présente proposition de résolution, qui n'engage aucun frais.

Par rapport à la récolte des données objectives de terrain, s'il en concède l'utilité, il ne comprend pas le délai d'une année pour l'obtention des celles-ci.

Réitérant les propos issus des associations et repris dans la carte blanche en novembre dernier, il s'agit de prendre un plafond issu de la moyenne des pratiques actuelles.

Il espère qu'en juin 2023, des avancées concrètes et des engagements seront pris par le gouvernement, tant en termes de plafonds qu'en termes de modalités ou de financements extérieurs.

### **B- Réunion du 6 juillet 2023**

## **3 Vote**

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 9 voix contre 1 et 1 abstention.

La confiance est accordée à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

**Le Rapporteur,**

**M. Michele Di Mattia**

**La Présidente,**

**Mme Latifa Gahouchi**